

INDONESIE - NOUVELLE PROCEDURE DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS ET LICENCES COMMERCIALES : L'ONLINE SINGLE SUBMISSION SYSTEM

Le gouvernement Indonésien a récemment promulgué le Règlement No. 24/ 2018 relatif au Service Electronique intégré de délivrance des licences et autorisations administratives ("**Règlement 24/2018**"). Le Règlement 24/2018 a pour objectif principal de dynamiser l'investissement en facilitant la pratique des affaires via le lancement d'un système en ligne unique pour la délivrance des licences d'exploitation (*Online Single Submission Business Licensing System* "OSS") et confie à chaque ministère ou agence concerné la tâche de réformer et d'uniformiser leur système de licence.

En effet, le Règlement 24/2018 prévoit une réforme tenant notamment à :

1. élaboration d'une nouvelle réglementation relative à la typologie, formalités d'enregistrements, recommandations, autorisations, déterminations, standards et certification des licences via :
 - a. une reclassification des licences ;
 - b. une suppression des licences superflues ;
 - c. la fusion de licences complémentaires ;
 - d. l'harmonisation de la nomenclature des licences (*nomenklatur*) ;
 - e. la modification des conditions d'obtention des licences ;
 2. proposition de procédures plus adaptées et sécurisant leur délivrance ;
 3. application des principes d'engagements dans le cadre de l'obtention des licences.
- Cette réforme vise 20 secteurs d'activités détaillés en annexe du Règlement 24/2018 et inclut les secteurs de l'électricité et énergie atomique ; l'agriculture ; l'environnement

et les forêts ; les travaux publics et les logements ; la pêche et les affaires maritimes ; la santé ; la pharmacie et l'agroalimentaire ; l'industrie ; le commerce ; les transports ; la communication et les technologies de l'information ; la finance ; le tourisme ; l'éducation et la culture ; l'enseignement supérieur ; les affaires religieuses ; les ressources humaines ; les services de polices ; les coopératives et les micro, petites et moyennes entreprises.

L'application de cette réforme devra être réalisée par les ministères et autorités administratives compétents sur chaque secteur d'activité concerné et feront l'objet d'une étude particulière.

■ I. OSS: GUICHET UNIQUE EN LIGNE

L'OSS sera opéré par une agence gouvernementale dédiée, l'Agence OSS. Dans l'attente de sa création, l'OSS sera géré par le Ministre Coordinateur des Affaires Economiques.

L'OSS est un système de délivrance des licences intégré pour la délivrance des licences d'activité au nom et pour le compte de certains ministères, agences gouvernementales, gouvernements locaux, régences et mairies. L'OSS est compétent pour la délivrance des licences et autorisations suivantes :

1. Numéro d'Identité Commerciale (*Businesses Identity Numbers, Nomor Induk Berusaha - "NIB"*) ;
2. Licences d'Activité ;
3. Licences commerciales et d'exploitation ; et
4. Plan de recrutement de la main d'œuvre

étrangère (*Rencana Penggunaan Tenaga Kerja Asing/RPTKA*).

Les entités éligibles à utiliser l'OSS sont les personnes physiques et morales réalisant une activité professionnelle ou commerciale, c'est-à-dire :

1. Les personnes morales incorporées de droit privé ou public (ex. société à responsabilité limitée, société d'économie mixte, agences de service public, etc.) ; et,
2. Les personnes morales non-incorporées (ex., *cooperatives, partenariats (persekutuan komanditer et firma)*, etc.).

■ II. NUMÉRO D'IDENTITÉ COMMERCIALE

Nouveau préalable à l'obtention des licences et autorisations commerciales, le NIB doit être obtenu via l'OSS. Ce numéro de 13 chiffres servira de référence pour toute application successive via l'OSS.

Son obtention est conditionnée à la soumission des informations suivantes :

1. Numéro de carte d'identité pour les personnes physiques ;
2. Numéro de certificat d'incorporation pour les personnes morales ;
3. Secteurs d'activité concernés ou projetés ;
4. Autre information à la demande de l'OSS.

Egalement, le numéro d'identité fiscal (*Nomor Pokok Wajib Pajak - "NPWP"*) sera demandé. Si ce dernier n'a pas encore été obtenu, une demande devra être réalisée au préalable via l'OSS.



Le NIB remplace et fera également office de :

1. Numéro d'enregistrement de la société (Company Registration Certificate – « **TDP** »);
2. Numéro d'identification d'importateur (Import Identification Number – « **API** ») et le *login* aux services des douanes ; et,
3. Preuve d'enregistrement au service de sécurité sociale de santé (*BPJS Kesehatan*) et des programmes de ressources humaines (*BPJS Ketenagakerjaan*).

Une fois le NIB obtenu, ce dernier restera valide pour la durée d'activité de l'entité concernée, conformément à la réglementation en vigueur. Le NIB pourra être révoqué en cas de violation par l'entité concernée des termes du NIB ou par décision judiciaire.

■ III. LICENCES COMMERCIALES

Suite à l'obtention du NIB, les entreprises pourront soumettre leur demande de licences commerciales. Le Règlement 24/2018 prévoit deux types d'entreprises devant obligatoirement obtenir ces licences commerciales : les entreprises ne nécessitant pas d'infrastructure pour leur activité commerciale et celles en nécessitant. Les entreprises nécessitant une infrastructure doivent être distinguées entre celles possédant au préalable cette infrastructure et celles ne les possédant pas.

Les entreprises ne possédant pas l'infrastructure nécessaire à leur activité devront fournir au préalable les autorisations suivantes, soumises à la prise de certains engagements devant être réalisés dans les délais énoncés ci-dessous :

1. Obtention du/ des permis d'implantation - *Location permit* (réalisation des engagements dans les 10 jours suivants l'obtention de la licence auprès de l'OSS) ;
2. Obtention du permis d'utilisation et de

raccordement à l'eau (réalisation des engagements dans les 10 jours suivants l'obtention de la licence auprès de l'OSS) ;

3. Obtention de la licence environnementale (Demandes d'autorisation *Environmental Management Efforts et Environment Monitoring Efforts* (UKL-UPL) doivent être déposées via l'OSS dans les 10 jours suivants l'obtention de la licence environnementale auprès de l'OSS); et/ ou ;

4. Obtention du permis de construire - *Izin Mendirikan Bangunan* - "IMB" – (Les demandes de permis de construire doivent être déposées auprès des diverses autorités administratives via l'OSS dans les 30 jours suivants l'obtention du permis auprès de l'OSS).

Sur la base de l'obtention de ces autorisations, les entreprises pourront réaliser les opérations suivantes:

1. Acquisition de terrain, ressources humaines, infrastructures et équipements ;
2. Alteration des terrains ;
3. Construction et exploitation de bâtiments ;
4. Mises en services des activités ;
5. Production etc.

Les conditions d'obtention et durée de ces licences se trouvent dans la réglementation relative aux activités concernées.

■ IV. LICENCES COMMERCIALES ET D'EXPLOITATION

Les demandes de licences commerciales et d'exploitation doivent être déposées auprès de l'agence OSS afin de se conformer à la réglementation relative à la commercialisation et fourniture des produits et services, notamment relative à la standardisation, certification et licences; et/ou à l'enregistrement des produits ou services.

Les conditions d'obtention et durée de ces

licences se trouvent dans la réglementation relative aux produits et services concernés.

■ V. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Toute demande de licence incluse dans le champ du Règlement 24/2018, déposée avant le 21 juin 2018 et non encore délivrée sera traitée via l'OSS. Les demandes soumises après le 21 juin devront être déposées via l'OSS.

Les entreprises ayant obtenues leurs licences avant le 21 juin 2018 et qui souhaitent déposer de nouvelles demandes de licences ou autorisations devront fournir la documentation et informations prévues par le Règlement 24/2018. Les licences commerciales et d'exploitation qui ont été obtenues avant le 21 juin 2018 doivent être enregistrées dans l'OSS. A l'issue de cet enregistrement, un NIB sera délivré.



Plus d'infos juridiques sur l'Asie :

[> «India – new KYC norms for directors»](#)

[> «India - Mandatory Know Your Customer \(KYC\) for Directors»](#)

[> «India – FEMA reporting - Single Master Form \(SMF\) for reporting of foreign investments»](#)

[> INDONESIE – Lancement du service électronique intégré de délivrance des licences et autorisations administratives: retards dans le traitement des demandes en raison du transfert de la compétence du BKPM au Ministère Coordinateur des Affaires Economiques](#)



Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

asia@dsavocats.com

Pour vous désinscrire cliquer [ici](#)